



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

CBD/COP/15/L.3
9 décembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion – Partie II
Montréal (Canada), 7-19 décembre 2022
Point 8A de l'ordre du jour

ÉCLAIRER LA BASE DE PREUVES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Projet de décision proposé par le président du Groupe de travail I

La Conférence des Parties

1. *Se félicite* du *Rapport sur l'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques¹, et les évaluations régionales et thématiques connexes;

2. *Se félicite* des rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat portant sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, sur l'océan, la cryosphère dans le contexte du changement climatique, et sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres;

3. *Prend note* de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*², y compris son résumé à l'intention des décideurs, ainsi que de la deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique*³ et du Rapport 2020 sur la conservation des plantes;⁴

4. *Accueille avec satisfaction* le soutien financier apporté par les gouvernements du Canada, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que par l'Union européenne pour l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

5. *Prend note* des conclusions générales de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

¹ <https://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversité-écosystème-services>

² Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2020). Cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Montréal.

³ Forest Peoples Programme (2020). *Perspectives locales de la diversité biologique 2 : Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et le renouveau de la nature et des cultures. Complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni (voir www.localbiodiversityoutlooks.net).

⁴ Sharrock, S. (2020). *Plant Conservation Report 2020: A review of progress in implementation of the Global Strategy for Plant Conservation 2011-2020*. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada and Botanic Gardens Conservation International, Richmond, United Kingdom. *Technical Series No. 95*.

6. *Prend également note* des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique⁵ identifiés dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

7. *Encourage* les Parties, et invite les autres gouvernements et les administrations locales et infranationales ainsi que les organisations compétentes, selon qu'il convient, à utiliser les rapports et à prendre des mesures pour diffuser largement leurs conclusions, notamment en traduisant les rapports dans les langues locales et en réalisant d'autres produits de communication appropriés pour les différentes parties prenantes, et à utiliser les rapports aux fins de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

8. *Exhorte* les Parties à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les facteurs de la perte de diversité biologique, tels qu'identifiés dans l'Évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que ceux des changements climatiques et de la dégradation des sols, d'une manière intégrée.

⁵ Décision X/2 de la Conférence des Parties, annexe.